

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Trets sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet :** Création de deux emplois non permanents dans le cadre d'un contrat de projet InterParc Tourisme

**Délibération n° :** 362-2022

**Membres en exercice :** 38

**Membres présents :** 22

**Pouvoirs :** 10

**Excusés, absents :** 6

**Secrétaire de séance :** Robert DELEDDA

**Présents(es):**

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGER

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Vincent AYALA

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Raymond NIOLA

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Georges LUVERA

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

Jacqueline BOUYAC

**Pouvoirs :**

**Monsieur Roger ANOT**, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à madame Simone CALLAMAND déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

**Madame Laetitia TREMOUILHAC**, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins, a donné pouvoir à monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de RIBOUX.

**Monsieur Jacques PAUL**, maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

**Madame Laurence GAUD**, déléguée de la commune de Mazaugues, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, maire et délégué de la commune de Rougiers ;

**Monsieur Ollivier ARTUPHEL**, maire et délégué de la commune de Nans les Pins, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, maire et délégué de la commune de Rougiers ;

**Madame Cathy SILVY**, déléguée de la commune de Pourrières, a donnée pouvoir à monsieur Jean-Raymond NIOLA, délégué de la commune de Pourcieux ;

**Madame Sophie LEMETER**, déléguée de la commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de

La Roquebrussanne ;

**Monsieur Jean-Michel CONSTANS**, délégué de la communauté d'agglomération de la Provence Verte, a donné pouvoir à madame Suzanne ARNAUD, délégué de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume ;

Une autre vie s'invente ici

**Monsieur Didier RÉAULT**, délégué du département des Bouches-du-Rhône ;  
**Monsieur Sébastien BOURLIN**, délégué du département du Var ;

**Monsieur Christophe MADROLLE**, délégué de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, a donné pouvoir à madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.

**Excusés(es), absents(es) :**

Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur François de CANSON.

### **Création de deux emplois non permanents dans le cadre d'un contrat de projet**

---

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget du syndicat mixte d'aménagement et de gestion,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président informe les membres du comité syndical :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement de deux agents contractuels pour mener à bien le projet « Inter Parc Tourisme »

Le Président propose au comité syndical :

- La création d'un emploi non permanent de coordinateur-rice Inter Parc Tourisme à temps complet à compter du 17 octobre 2022 relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien le projet identifié ci-dessous.
- La création d'un emploi non permanent de chargé.e de mission Inter Parc Tourisme à temps complet à compter du 01 novembre 2022 relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien le projet identifié ci-dessous.

Ces emplois sont créés pour une durée de :

1/ coordinateur-rice Inter Parc Tourisme pour une durée de 3 ans.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des missions suivantes :

- Renforcer la qualification des entreprises touristiques au travers de la marque Valeurs Parc
- Participer à la structuration d'une offre écotouristique autour de filières stratégiques et d'expériences
- Animer, professionnaliser et valoriser le réseau de bénéficiaires de la marque Valeurs Parc
- Coordonner et animer l'Interparc tourisme
- Assurer la coordination du contrat de filière « Ecotourisme » régional

2/ Chargé.e de mission Inter Parc Tourisme pour une durée de 3 ans

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des missions suivantes

- Renforcer la qualification des entreprises touristiques au travers de la marque Valeurs Parc
- Participer à la structuration d'une offre écotouristique autour de filières stratégiques et d'expériences
- Animer, professionnaliser et valoriser le réseau de bénéficiaires de la marque Valeurs Parc
- Appuyer la coordination de l'Interparc tourisme et du contrat de filière « Ecotourisme » régional

Les deux agents seront recrutés dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération des agents est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Après en avoir délibéré le comité syndical adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat mixte.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "Syndicat mixte régional de la Sainte-Etienne" around the perimeter and "syndicat mixte" at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Michel GROS

# DELIBERATION

## COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 083-200031623-20220622-362-DE

Berser  
Levrault

GRADE <sup>1</sup>	CATÉGORIE <sup>2</sup>	EMPLOIS BUDGETAIRE <sup>3</sup>			A POUVOIR	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRE EN ETPT <sup>4</sup>		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		-	-	-		-	-	-
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		15	2	17	2	3	12	15
Attaché hors classe	A	0	0	0	2	0	0	0
Attaché	A	11	2	13		0	11	11
Rédacteur	B	1	0	1		0	1	1
Adjoint administratif	C	3	0	3		3	0	3
FILIERE TECHNIQUE (c)		7	0	7		4	3	7
Ingénieur hors classe	A	1	0	1		0	1	1
Ingénieur	A	3	0	3		1	2	3
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	0	1		1	0	1
Technicien principal de 2e classe	B	2	0	2		2	0	2
TOTAL (a+b+c)		22	2	24	2	7	15	22

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél. : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr) • [secretariat@pnr-saintebaume.fr](mailto:secretariat@pnr-saintebaume.fr)